

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

Date de convocation :

19 mai 2020

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Nombre de  
Conseillers : 11  
  
Présents : 11  
Pouvoir : 0  
Votants : 11

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire*** : Madame MENISSIER Martine.

**N° 1423/2019**

**Objet :**

**Création de poste  
d'adjoints**

et

**Election des Adjoints  
au Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

**Considérant** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

**Considérant** cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de DEUX adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré unanimement, **D'APPROUVER** la création de DEUX postes d'adjoints au maire.

Après un appel de candidatures pour le siège de 1er adjoint, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : Onze
- Bulletins blancs ou nuls : Zéro

- Suffrages exprimés : Onze
- Majorité absolue : Six

**Madame MENISSIER Martine** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1ère Adjointe au Maire de la Commune de Chepy.

Après un appel de candidatures pour le siège de 2ème adjoint, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : Onze
- Bulletins blancs ou nuls : Zéro
- Suffrages exprimés : Onze
- Majorité absolue : Six

**Monsieur VILLE Gérard** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Adjoint au Maire de la Commune de Chepy.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 29 mai 2020.

Le Maire,  
J.ROUSSINET

